



N°2010.223.CP

<b>Signée le</b>	14/04/10
<b>Date d'envoi en Préfecture</b>	14/04/10
<b>Identifiant Acte</b>	A033-223300013-20100412-73155-DE-1-1_0
<b>Date de Publication au RAAD</b>	14/04/10

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 12 avril 2010

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

**Présents** : M. Pierre AUGÉY, M. Jean-Jacques BENOIT, M. José BLUTEAU, M. Bernard CASTAGNET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Martine JARDINE, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, M. Serge LAMAISON, M. Yves LECAUDEY, M. Alain LEVEAU, M. Xavier LORIAUD, M. Philippe MADRELLE, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Jean TOUZEAU, M. Dominique VINCENT

**Excusés** : Mme Christine BOST, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Martine FAURE, M. Yves FOULON, M. Sébastien HOURNAU, Mme Anne-Marie KEISER, M. Pierre LOTHAIRE, M. Philippe PLISSON, M. Alain RENARD, M. Pierre YERLES

**Affaire délibérée** : Mise à disposition sous licence de type logiciel 'libre' du logiciel AIP (Annuaire Interne des Personnels V1.0) développé par le Conseil Général de la Gironde.

CDR : DSI  
Vice-présidence : Communication, Relations Publiques, Administration Electronique, Réseaux Publics d'Information  
Commission : N°09 - Communication, Relations Publiques, Système d'Information Institutionnel, Schéma Départemental Numérique  
N°chrono : 78

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMISSION PERMANENTE**

**Réunion du 12 avril 2010**

-=-=-=-=-

**Mise à disposition sous licence de type logiciel 'libre' du logiciel AIP (Annuaire Interne des Personnels V1.0) développé par le Conseil Général de la Gironde.**

-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Le concept du logiciel " libre " (sous licence " open source " pour reprendre la terminologie anglo-saxonne) a émergé au milieu des années 1980. Selon la définition de Free Software Foundation, un logiciel libre répond à trois critères : la liberté pour chacun d'étudier comment le programme fonctionne ; la liberté de le copier et de le diffuser ; la liberté d'améliorer soi-même le logiciel pour en faire profiter la communauté.

La philosophie véhiculée par le mouvement du logiciel libre vise à mettre en commun des idées et du savoir collectif pour permettre la progression de la recherche et l'augmentation de ce savoir.

Le Conseil Général de la Gironde, par l'intermédiaire de sa Direction des Systèmes d'Information, en sa qualité de maître d'œuvre, a réalisé un outil générique d'Annuaire Interne des Personnels (appelé AIP).

Les fonctions les plus importantes de l'AIP portent sur :

- Recherche multicritères et restitution d'informations concernant les agents (contacts, affectation, localisation) et les élus (canton, vice-présidences, commissions),
- Visualisation de l'organisation hiérarchique du Conseil Général sous la forme d'un organigramme et d'un explorateur de service,
- Export de données directement accessible sous un tableur,
- Localisation géographique des agents sur les différents sites, bâtiments, étages et pièces,
- Plan de quartier pour accéder au bâtiment où l'agent peut être visité,
- Composition automatique du numéro de téléphone de l'agent dont on visualise la fiche + possibilité de lui envoyer directement un mail,
- Gestion intégrée (par exemple via envoi de mails) des demandes de mise à jour de données visualisables dans les fiches.

Les composants techniques de base de l'outil s'appuient totalement sur des composants issus du monde des logiciels libres. Le développement du progiciel est achevé depuis la fin de l'année 2009 et est en production depuis janvier 2010.

Il est donc proposé de mettre à disposition le logiciel sous licence de type Cecill V2. Cette licence permet, sans aucune contrepartie financière, la libre utilisation, la libre reproduction et la libre distribution du progiciel.

Quant à la modification du code, elle est également autorisée. Le Conseil Général bénéficiera alors des contributions apportées au développement de son logiciel.

Lorsque le produit sera diffusé sous cette licence, sur le site de l' Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales (ADULLACT), les collectivités, les associations et les entreprises pourront réutiliser les parties génériques de l'AIP et les améliorer si besoin.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, la mise à disposition dans le domaine public sous licence de type logiciel libre le logiciel AIP développé en interne par le Conseil Général.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

**DECISION**

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 12 avril 2010.

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Madrelle', with a horizontal line underneath.

Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général du  
Canton de Carbon-Blanc